



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité

2022



www.credit-municipal-nice.fr

Table des matières

1.	Edito.....	4
2.	Structure d'organisation et de contrôle	7
2.1.	Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	7
2.2.	Les commissaires aux comptes.....	7
2.3.	Les organismes de contrôle	7
2.4.	Organigramme	8
3.	L'offre de service	9
3.1.	Les prêts sur objets de valeur	9
3.2.	Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.....	9
3.3.	L'épargne solidaire, le compte à terme	9
3.4.	Les prêts personnels	9
4.	Rapport de gestion	10
4.1.	Les opérations avec la clientèle	10
4.1.1.	Le prêt sur gage	10
4.1.2.	Les placements de la clientèle.....	12
4.2.	Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels.....	14
4.2.3.	Information sur les risques	16
4.2.3.2.	Exigence de fonds propres (en euros).....	17
4.2.3.3.	Ratio de liquidité à court terme i – LCR au 31 décembre 2022	18
4.2.3.4.	Synthèse des ratios au 31 décembre 2022	18
4.2.3.5.	Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices.....	19
5.	Comptes annuels 2022	20
6.	Annexes aux comptes annuels 2022.....	27
6.1.	Notes sur le bilan	27
6.1.1.	Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2022.....	27
6.1.2.	Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes).....	27
6.1.3.	Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement).....	28
6.1.4.	Note 4 – Immobilisations et amortissements.....	29
6.1.5.	Note 5 – Provisions pour risques et charges.....	30
6.1.6.	Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	30
6.1.7.	Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres	30
6.1.8.	Note 8 – Autres postes de Bilan.....	31
6.2.	Notes sur le résultat.....	33
6.2.1.	Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2022.....	33
6.2.2.	Note 2 - Commissions	34
6.2.3.	Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2022.....	34
6.2.4.	Note 4 – Commissions	34

6.2.5.	Note 5 – Charges générales d'exploitation	34
6.2.6.	Note 6 – Coût du risque	36
6.2.7.	Note 7 – Impôt sur les bénéfices	36
6.2.8.	Note 8 – Résultat exceptionnel.....	36
6.3	Responsabilité rapport d'activité.....	38
6.4	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	39
6.5	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	46

1. Edito



Crédit photo : Olivier Huitel

*Monsieur Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président du Conseil d'Orientation et de
Surveillance*

Le 18 avril 1891, un décret signé par le Président de la République Sadi CARNOT ratifie le statut du Mont de Piété de Nice.

Sa mission historique est de lutter contre l'usure au moyen du prêt sur gage.

Installée à l'origine dans la vieille ville, l'institution niçoise fait l'acquisition le 21 janvier 1901 des locaux de la rue Gioffredo, toujours occupés aujourd'hui.

Héritière du « Mont de piété » de Nice, la caisse de crédit municipal de Nice fait partie du patrimoine et du quotidien des Niçois depuis plus d'un siècle.

La caisse de crédit municipal de Nice délivre de façon simple, rapide et discrète une aide pécuniaire destinée à faciliter la vie quotidienne des Niçoises et des Niçois.

Durant cette période marquée par le retour de l'inflation, la hausse du prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la caisse du crédit municipal de Nice est un service public indispensable pour apporter une réponse efficace à tous nos concitoyens dans le besoin.

Parce qu'il est des moments où une aide immédiate est nécessaire pour assurer le paiement d'une dépense imprévue, la caisse de crédit municipal de Nice propose - grâce au prêt sur gage - une solution de financement plus simple et plus rapide que le système bancaire classique, sans conditions de ressources.

Avec la participation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance de l'établissement que j'ai l'honneur de présider, la caisse de crédit municipal finance également notre Centre Communal d'Action Sociale en reversant une partie de ses bénéfices annuels.

Les fonds versés servent au financement d'actions concrètes destinées à améliorer le quotidien des Niçoises et des Niçois en difficulté.

Ainsi, par son action, la caisse de crédit municipal de Nice contribue à la construction d'une ville où la solidarité et le partage sont des valeurs essentielles.

« Durant l'année 2022, la caisse de crédit municipal de Nice s'est engagée au quotidien pour apporter une aide simple, rapide et efficace à tous les usagers qui ont éprouvé un besoin momentané d'argent. »

Au cours d'une année encore marquée par une série de crises (guerre en Ukraine et crise de l'énergie, crise sanitaire, crise économique et retour d'une inflation marquée, crise climatique et environnementale...), la caisse de crédit municipal de Nice a assuré sa mission de service public et conforté son rôle social grâce à l'engagement et à l'efficacité de tous les agents.

LA DEMARCHE STRATEGIQUE 2022 – 2026 présentée le 17 mai 2022 au conseil d'orientation et de surveillance marque la volonté d'accélérer la modernisation de notre activité en plaçant la satisfaction des usagers en tête de nos priorités.

- ✓ En 2022 plus de **90 %** des usagers de la caisse de crédit municipal de Nice se sont déclarés satisfaits de nos services.

La caisse de crédit municipal de Nice s'est donnée pour objectif d'offrir des services en ligne plus nombreux, plus performants, tout en maintenant un accueil physique de qualité afin de garantir l'égal accès de tous à nos services et éviter tout effet de « fracture numérique ».

- ✓ Désormais, en 2023, plus de la moitié des usagers de la caisse de crédit municipal prolongent leur contrat en ligne, sans se déplacer.

Une année 2022 marquée par un fort rebond de notre activité de prêt sur gage.

La caisse de crédit municipal de Nice a distribué **7 935 000** euros de prêt durant l'année 2022 et retrouve ainsi le niveau de production de prêt sur gage de l'année **2019**.

Ce fort rebond d'activité permet à la caisse de constater en fin d'exercice un niveau d'encours de prêt sur gage - 17 974 506,00 euros - similaire à celui de l'année 2019 (18 364 637,00 euros).

Afin d'accompagner les usagers durant cette période particulière marquée par le retour de l'inflation, la caisse a aussi payé **638 000 euros** de bonis revenant aux usagers, contre **491 000 euros** en 2021.

Enfin, grâce à une relation clientèle renouvelée, la caisse de crédit municipal de Nice a fait baisser le volume des adjudications qui passe de 1 801 000 euros de capital adjugé en 2021 à 1 176 000 euros en 2022.

Cette baisse des adjudications permet de préserver le patrimoine mobilier des usagers de l'établissement.

Le produit net bancaire s'élève à **2 291 068 euros** en légère baisse d'**1 %** principalement due au recul des bonis prescrits (- 23 630 euros), des pénalités mises à la charge des usagers (- 18 500 euros) et des commissions perçues sur les ventes aux enchères (- 73 750 euros).

En fin d'exercice, le résultat courant avant impôts s'élève à **427 125 euros**, en baisse de 125 000 euros par rapport à 2021.

Cette baisse est principalement due à la normalisation du coût du risque qui avait amené l'établissement à constater d'importantes reprises de provisions en **2021**.

Le coefficient d'exploitation en hausse de 1 point est désormais arrêté à 81 % tandis que le ratio de solvabilité de l'établissement est désormais établi à 93 % grâce à un niveau de fonds propres élevés.

Je tiens à remercier Monsieur le Maire de la ville de Nice pour la confiance qu'il m'a accordé en me nommant directeur de l'établissement le 1er aout 2022 et à saluer le travail accompli par mon prédécesseur, Monsieur Jean DAUMAS, de 2006 à 2022.

Enfin, je remercie également l'ensemble des collaborateurs de l'établissement pour la qualité du travail accompli durant l'année écoulée.

Madame Magali Altounian
Adjointe au maire de Nice
Vice- présidente du conseil d'orientation
et de surveillance

Alexandre DELETTRE
Directeur général



2. Structure d'organisation et de contrôle

Sous la coordination de Alexandre DELETTRE, Directeur Général

2.1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur adjoint des finances de la ville
de Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Sylvie CARATTI
Ancienne directrice adjointe du CCM de Nice
Démissionnaire (octobre 2022)

Membres élues

Vice-présidente
Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjointe au Maire

Françoise MONIER
Adjointe au Maire

Nadia LEVI
Conseillère Municipale

Odile Tixier de Gubernatis
Conseillère Municipale

2.2. Les commissaires aux comptes

MAZARS S.A. - Associé : Arnaud LATRACE

300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

2.3. Les organismes de contrôle

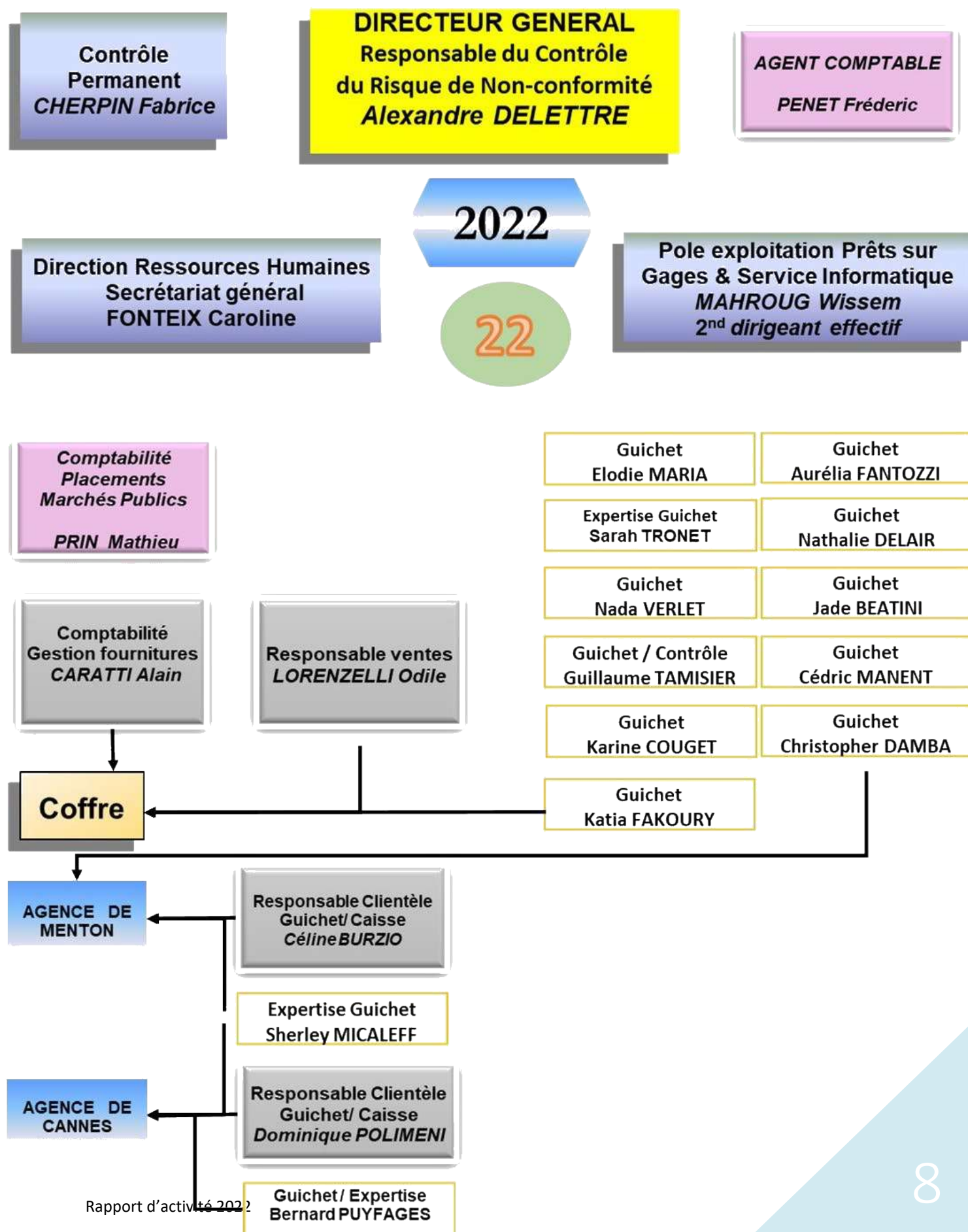
L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution

La Commission des Marchés publics

***La Chambre Régionale des
Comptes***

Le Comité d'audit

2.4. Organigramme



3. L'offre de service

3.1. Les prêts sur objets de valeur

Le Crédit Municipal est le seul établissement autorisé à vous accorder un prêt en espèces (dans la limite de 3 000€) par virement ou par chèque contre la remise en gage d'un objet de valeur. L'opération est immédiate, contre le dépôt en garantie d'objets de valeur.

Cette formule, souple et pratique est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

3.2. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires

Au crédit Municipal, il est possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses.

Un financement immédiat : Dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une somme vous permettant d'anticiper le produit de la vente.

Des conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet après un délai obligatoire de 3 mois

- Des ventes Judiciaires mensuelles de bijoux ont lieu dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Elles sont réalisées par Maîtres WETTERWALD et RANNOU-CASSEGRAIN, Commissaires-Priseurs à Nice.
- Après la vente : En cas de bonis, il vous sera reversé le montant de la vente déduit du capital avancé, des intérêts et du montant des frais de vente s'élevant à 5% de l'adjudication.

3.3. L'épargne solidaire, le compte à terme

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

Sûre, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public.

Il ne se livre donc à aucune spéculation, ni aucun investissement hasardeux.

Performante, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.

Solidaire, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre sa mission sociale et solidaire au travers du prêt sur gage.

3.4. Les prêts personnels

Une convention d'indication signée avec la caisse de crédit municipal d'Avignon permet d'orienter le public vers un interlocuteur dédié et spécialisé pour la réalisation de vos projets et vous proposer ainsi des prêts personnels adaptés à vos attentes.

- **Souplesse, Simplicité d'utilisation, Rapidité.**

4. Rapport de gestion

4.1. Les opérations avec la clientèle

4.1.1. Le prêt sur gage

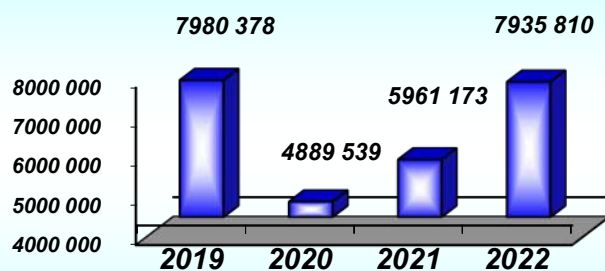
Le prêt sur gage est l'activité principale de la caisse de crédit municipal de Nice et des agences de Cannes et de Menton.

47 720 opérations d'engagement, de renouvellement et de prolongation ont été réalisées au guichet et sur internet en 2022.

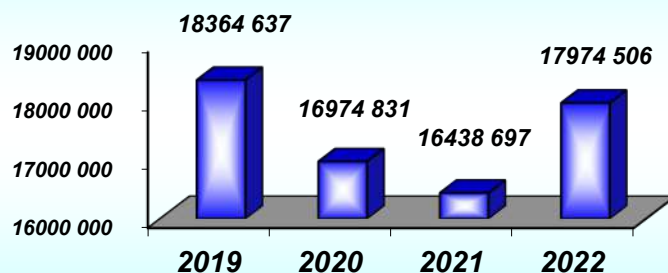
7 680 nouveaux prêts ont été accordés cette année, pour un montant moyen de 1033 euros.

	2019	2020	2021	2022
NICE	13 774 439	12 646 232	12 244 990	13 527 050
Evolution de l'encours	3,21%	-8,19%	-3,17%	10,47%
CANNES	4 040 028	3 728 274	3 565 196	3 727 291
Evolution de l'encours	-0,41%	-7,72%	-4,37%	4,55%
MENTON	550 170	600 325	628 511	720 165
Evolution de l'encours	73,87%	9,12%	4,70%	14,58%
Total (en €)	18 364 637	16 974 831	16 438 697	17 974 506
Evolution Encours	3,64%	-7,57%	-3,16%	9,34%
Encours Moyen (en €)	816	836	874	967
Nombre contrats : NICE	17 500	15 712	14 546	14 242
Nombre contrats : CANNES	4 384	4 010	3 658	3 722
Nombre contrats : MENTON	615	583	600	627
Total	22 499	20 305	18 804	18 591
Evolution nombre contrats	-3,77%	-9,75%	-7,39%	-1,13%
Nombre de clients	11 250	10 153	9 402	8 424
Cours Moyen de l'or 24 carats (en €/gr)	40,5	49,8	51	55
	12,68%	22,96%	2,41%	7,84%
Evolution Taux moyen	10,30%	10,25%	10,25%	10,25%
Tombées d'intérêts	2 057 989	1 952 458	1 810 308	1 859 612
Evolution intérêts	3,43%	-5,13%	-7,28%	2,72%

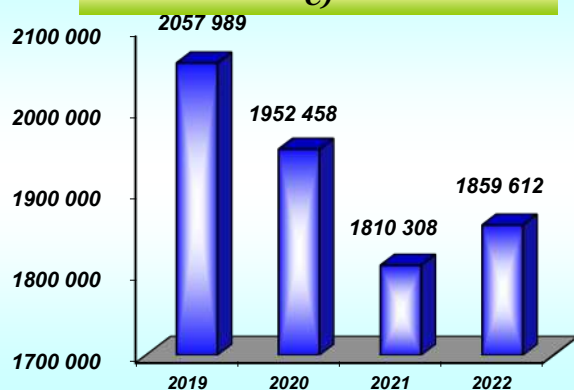
Production en Montant des Nouveaux Prêts (en €)



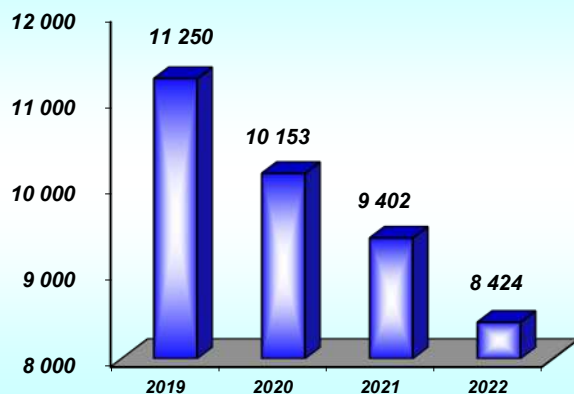
Evolutions des ENCOURS Prêt sur Gages (en €)



Évolution des Tombées d'Intérêts (en €)



Evolution Nombre de clients

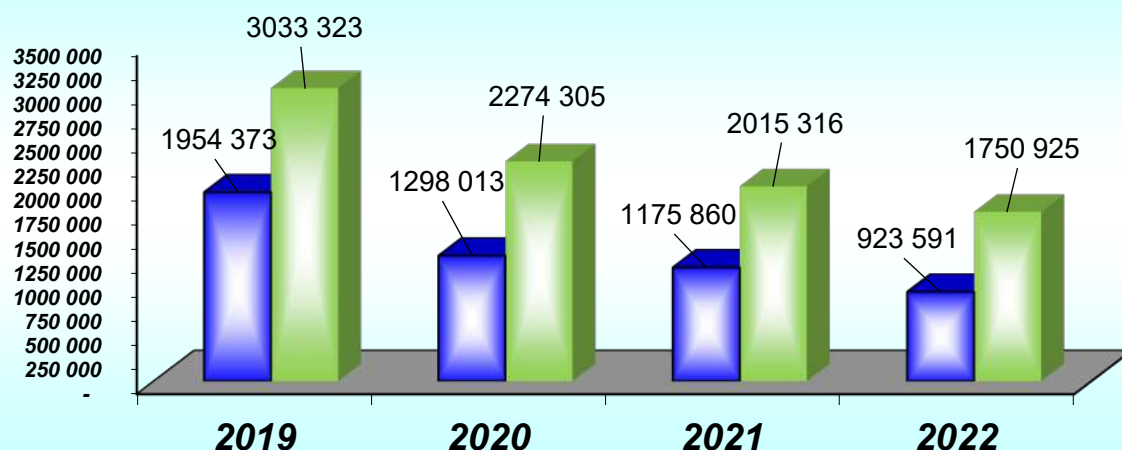


Les ventes aux enchères représentent une part non négligeable des revenus financiers du Crédit Municipal. Il est à noter que seulement 12% des objets gagés partent à la vente.



	2019	2020	2021	2022
Capital Prêté (en €)	1 954 373	1 298 013	1 175 860	923 591
Adjudication (en €)	3 033 323	2 274 305	2 015 316	1 750 925

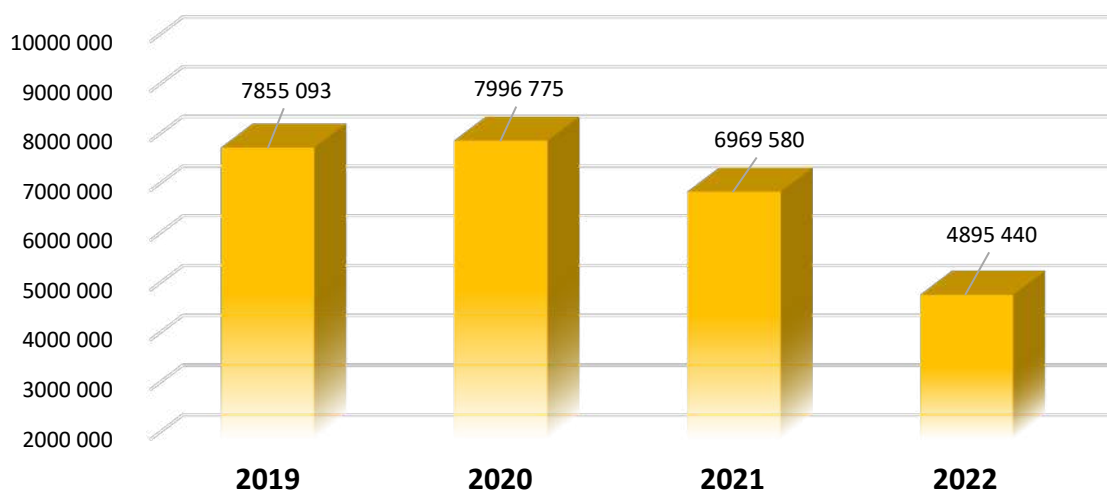
Statistiques des Ventes (en euros)



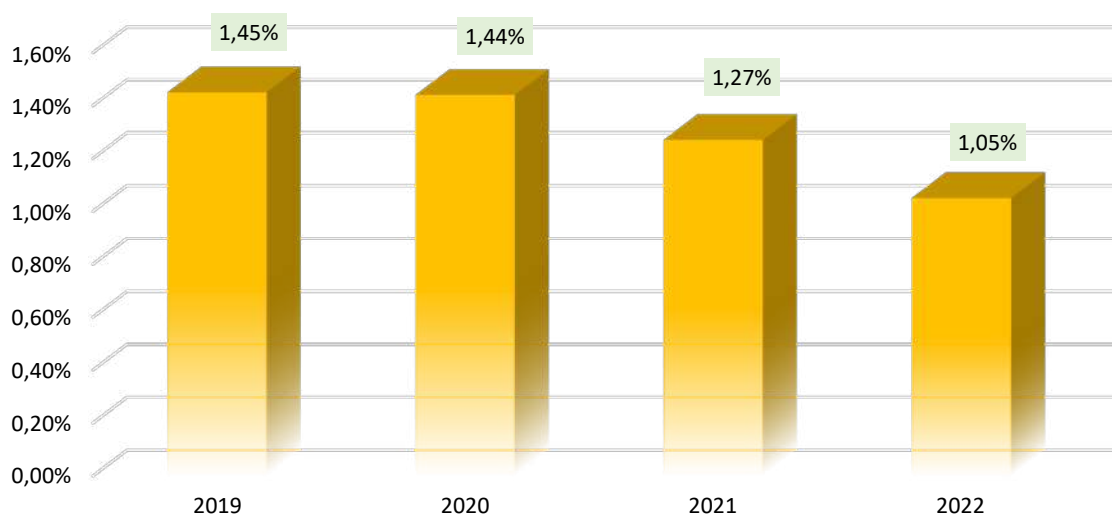
4.1.2. Les placements de la clientèle.

NICE							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moyen de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moyen / Client en €	Encours moyen / contrat en €	Taux moyen
2019	100	248	2,48	7 855 093	78 551	31 674	1.45 %
2020	148	253	1,71	7 996 775	54 032	31 608	1.44 %
2021	92	196	2,32	6 969 580	75 756	32 721	1.27 %
2022	61	141	2,31	4 895 440	80 253	34 719	1.05 %

ENCOURS DES COMPTES A TERME EN EUROS



EVOLUTION DU TAUX MOYEN

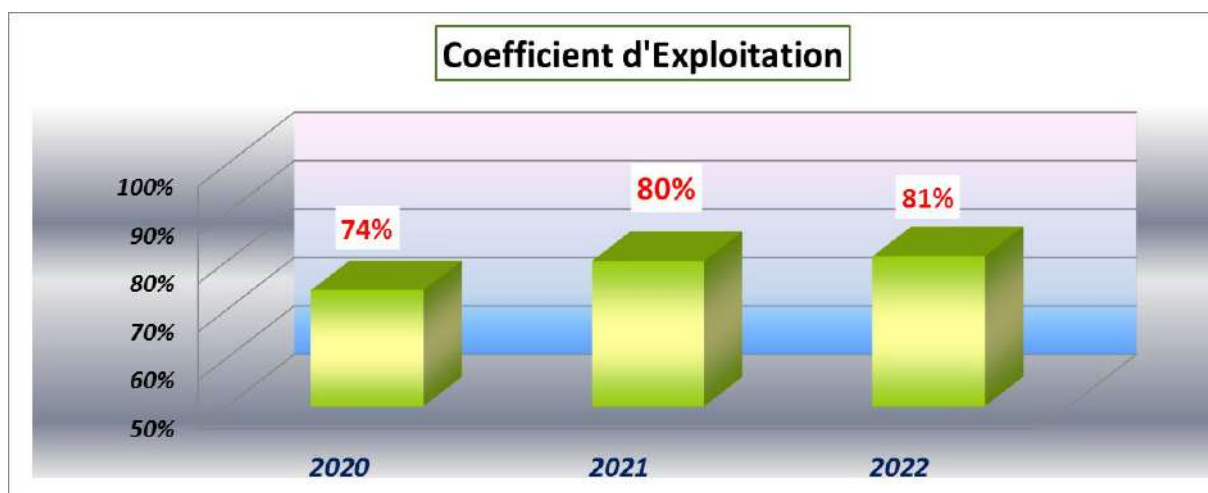


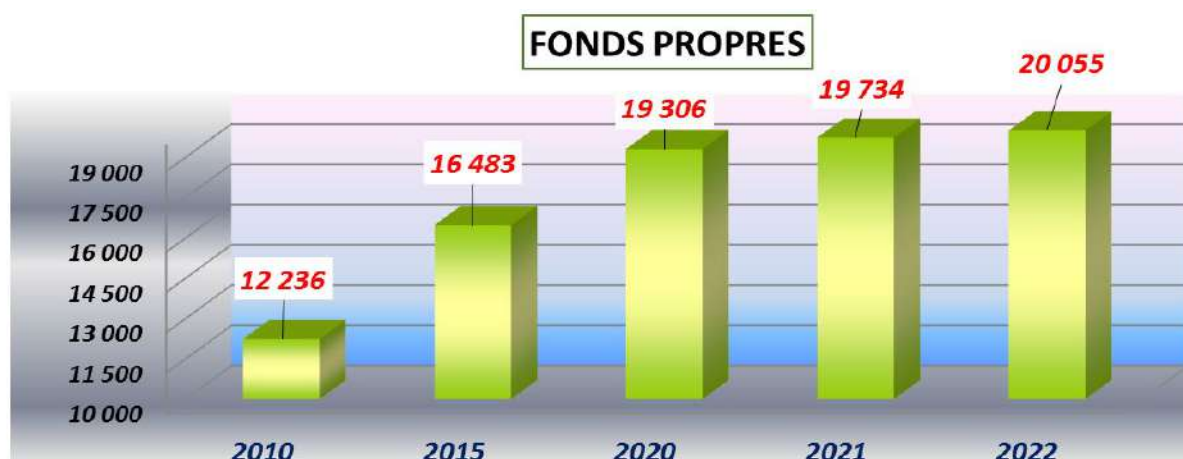
INDICATEURS et RATIOS 2010 - 2022 (en K€)

4.2. Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels

4.2.1. Evolution des encours et performance financière

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2010	2015	2020	2021	2022	Var. 21- > 22
Efficacité et efficience structurelle:						
Effectifs	23	23	24	23	22	-4,35%
PNB par agent en k€	100	107	106	101	104	3,46%
Coût du risque de crédit en k€	839	539	-77	96	-11	-111,46%
Charges de personnel / PNB	52%	51%	50%	55%	55%	1,05%
Ratio de solvabilité	73%	75%	85%	96%	93%	-3,12%
Coefficient d'exploitation	77%	72%	74%	80%	81%	1,25%
Bilan patrimonial: (montants nets en k€)						
Masses bilanciellles (actif, passif)	16 293	27 375	28 394	27 898	25 891	-7,19%
Fonds propres	12 236	16 483	19 306	19 734	20 055	1,63%
Disponibilités	1 073	1 936	3 912	4 445	1 906	-56,04%
C.A.T. souscrits		5 853	5 508	5 276	4 322	-18,08%
C.A.T. clients Crédit Municipal		8 685	7 996	6 969	4 895	-29,76%
Emprunts d'exploitation (capital restant dû)	2 000	1 000	0	0	0	



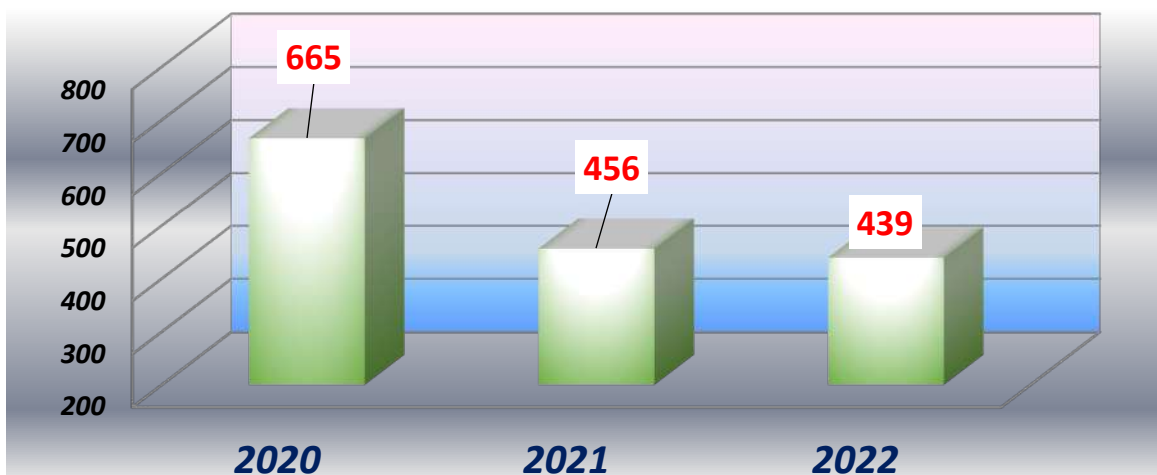


4.2.2. Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

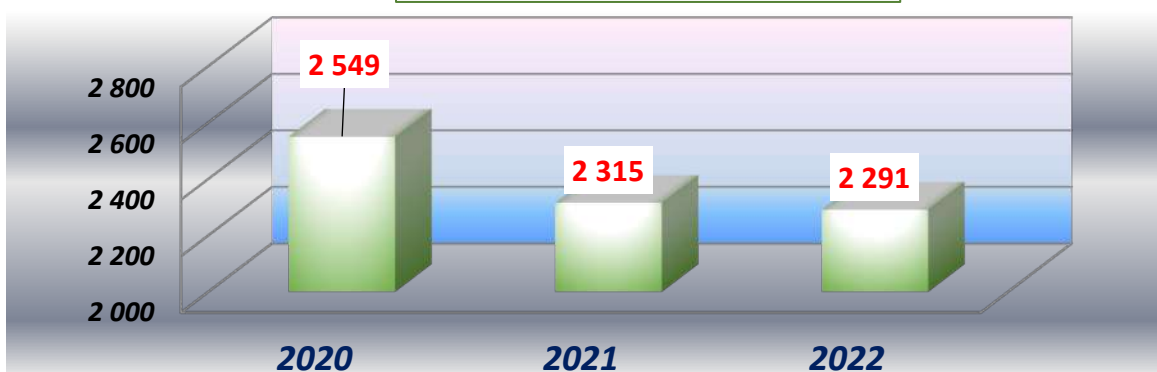
INDICATEURS et RATIOS 2010 – 2022 (en K€)

<i>Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels</i>	2010	2015	2020	2021	2022	Var. 21 - > 22
<i>Evolution des encours</i>						
Encours des prêts sur gages	13 977	17 827	16 974	16 439	17 975	9,34%
Prêt sur gages moyen (en €)	575	684	836	874	978	11,90%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	4 977	1 658	0	0	0	
<i>Performance financière:</i>						
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 833	1 992	2 210	1 989	2 047	2,92%
Marge bancaire (MB)	2 275	2 429	2 534	2 291	2 276	-0,65%
<i>Produit net bancaire (PNB)</i>	2 299	2 455	2 549	2 315	2 291	-1,04%
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	11,60%	12,80%	8,10%	8,30%	10,00%	19,99%
<i>Résultat Brut d'Exploitation (RBE)</i>	530	681	665	456	439	-3,73%
Résultat net comptable	1 049	711	435	468	341	-27,14%
Rentabilité nette	45,60%	29,00%	17,10%	20,20%	14,90%	-26,37%
Rentabilité sur capitaux propres	8,60%	4,30%	2,30%	2,40%	1,70%	-28,30%

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



PRODUIT NET BANCAIRE



4.2.3. Information sur les risques

4.2.3.1. Composition des fonds propres prudentiels (en euros)

Au 31 décembre 2022, les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 ou CET 1) se décomposent de la façon suivante :

CREDIT MUNICIPAL DE NICE	31/12/2022
Fonds propres comptables	19 713 921
Immobilisations incorporelles	- 11 176
Fonds propres prudentiels (CET 1)	19 702 744
Total des fonds propres	19 702 744

Les fonds propres de la caisse de crédit municipal de Nice sont uniquement constitués de **CET 1**.

4.2.3.2. Exigence de fonds propres (en euros)

Exigence de fonds propres au titre du risque de crédit	Total exp brutes	Total exp nettes	Total pondéré	Exigences FP
Admi centrale	731 368	731 368	0	0
Etablissement de crédit	5 535 610	5 535 610	1 107 122	88 570
Clientèle de détail	18 113 413	18 113 413	13 585 060	1 086 805
Autres éléments	930 890	930 890	930 890	74 471
Expositions en défaut	582 365	582 365	873 547	69 884
Total exigence de fonds propres	25 893 646	25 893 646	16 496 619	1 319 730

Exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel	Total expositions	Exigences Fonds Propres
Total exigence de Fonds Propres	4 714 107	377 129
Total des activités bancaires en approche de base	4 714 107	377 129
Montant total d'exposition au risque	21 210 726	1 696 859

4.2.3.3. Ratio de liquidité à court terme i – LCR au 31 décembre 2022

COUSSIN DE LIQUIDITE (pondéré)	664 997
Sorties de trésorerie	284 867
Entrées de trésorerie	213650
Sortie nette de trésorerie	71 217
Ratio de couverture des besoins de liquidité	934 %

✚ La moyenne du ratio de liquidité court terme calculé mensuellement sur l'année 2022 s'établit à **2561 %**.

4.2.3.4. Synthèse des ratios au 31 décembre 2022

		Valeur
Ratio de liquidité ⁱ	Ratio LCR	934 %
Ratio de solvabilité ⁱⁱ		75.92 %
Ratio de fonds propres (en Pourcentage du montant d'exposition pondéré)	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	92.89%
	Ratio de fonds propres de catégorie 1	92.89%
	Ratio de fonds propres totaux	92.89%
Ratio de levier ⁱⁱⁱ		75.96 %
Ratio de financement stable net ⁱⁱⁱⁱ	Ratio NSFR	245.32 %

ⁱ Le ratio de liquidité de court terme (**LCR**) est une mesure qui permet de déterminer la capacité de l'établissement à s'acquitter de ses dettes à court terme.

ⁱⁱ Le ratio de solvabilité permet d'estimer la capacité de l'établissement à rembourser ses dettes à terme.

ⁱⁱⁱ Le ratio de levier rapporte le montant des fonds propres de base (CET 1) au total des actifs non pondérés du risque de l'établissement.

ⁱⁱⁱⁱ Le ratio structurel de liquidité à long terme (ou **NSFR**) complète le ratio de liquidité de court terme. Son but est d'assurer à tout établissement financier un « financement stable permettant de poursuivre sagement ses activités pendant une période de 1 an dans un scénario de tensions prolongées ».

4.2.3.5. Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices

Les résultats financiers des cinq derniers exercices sont disponibles en permanence sur le site internet de l'établissement : <http://www.credit-municipal-nice.fr/fr/rapport-activite.html>

Rapports d'activité du Crédit Municipal _____

Le Crédit Municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale.

Il a, à ce titre, la spécificité de présenter ses comptes conformément à la réglementation bancaire, tout en étant soumis aux règles de la comptabilité publique.

Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes et par le comptable public dont est doté l'établissement, et sont jugés par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*Sous la présidence de M. le Maire de la Ville de Nice,
le Conseil d'Orientation et de Surveillance, organe délibérant,
et le Directeur vous présentent le rapport d'activité de l'établissement.*

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

5. Comptes annuels 2022

5.1. Cadre Juridique et financier

➤ Détermination du cadre 2022

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2022 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

➤ Relation avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

▪ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire unique de l'établissement.

▪ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, le Préfet des Alpes Maritimes exerce le contrôle de légalité sur les délibérations prises par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

5.2. Règles et principes comptables

- Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2022
 - Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

- Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle : les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

* Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

* Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

* Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 25 % pour l'exercice 2022.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Changement de méthodes comptable : Néant

➤ Événements postérieurs à la clôture : Néant

5.3. Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Simple: Variation en valeur
Intérêts et produits assimilés	2 099 325	2 097 685	1 640
sur opérations avec les établissements de crédit	52 633	54 297	-1 664
sur opérations avec la clientèle	2 046 692	2 043 388	3 304
sur obligations et titres à revenu fixe			
Intérêts et charges assimilés	52 024	108 878	-56 855
sur opérations avec les établissements de crédit			
sur opérations avec la clientèle	52 024	108 878	-56 855
sur obligations et titres à revenu fixe			
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 047 302	1 988 807	58 495
Commissions (Produits)	228 400	302 151	-73 751
Gains ou pertes / opérations de placement			
MARGE BANCAIRE	2 275 702	2 290 958	-15 256
Autres produits d'exploitation bancaire	17 410	26 085	-8 675
Autres charges d'exploitation bancaire	2 044	2 230	-186
PRODUIT NET BANCAIRE	2 291 068	2 314 813	-23 745
Salaires et traitements	1 228 704	1 267 329	-38 625
Autres frais administratifs	529 653	494 277	35 376
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	94 205	97 636	-3 432
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	438 506	455 571	-17 065
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	81	80	1
Dotations provisions pour dépréciation des créances	19 189	2 919	16 270
Reprises provisions pour dépréciation des créances	7 808	99 195	-91 387
COUT DU RISQUE	-11 381	96 276	-107 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	427 125	551 847	-124 721
Produits sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	427 125	551 847	-124 721
Produits exceptionnels	41 332	45 403	-4 071
Charges exceptionnelles	31 734	18 016	13 718
Résultat exceptionnel	9 598	27 387	-17 789
Dotations au FRBG			
Reprises au FRBG			
Impôts sur les bénéfices	95 776	111 600	-15 824
RESULTAT DE L'EXERCICE	340 948	467 634	-126 686

5.4. Bilan Bancaire Publiable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	413 248		413 248	390 988
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	5 886 403		5 886 403	9 567 312
048 Opérations avec la clientèle	18 728 026	32 247	18 695 778	17 095 087
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	244 057	232 880	11 177	23 957
140 Immobilisations corporelles	5 604 699	4 864 816	739 883	769 666
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	48 229		48 229	48 455
180 Comptes de régularisation	50 469		50 469	12 016
TOTAL ACTIF	30 975 129	5 129 943	25 845 186	27 907 482

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	5 565 188	7 759 867
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	217 597	195 106
370 Comptes de régularisation	7 531	208 588
380 Provisions pour risques bancaires		
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	19 130 869	18 819 921
440 Capital souscrit	16 421 084	15 983 451
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	340 948	467 634
TOTAL PASSIF	25 845 186	27 907 482
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	18 502 770	16 918 651

5.5. Compte de Résultat Publiable

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 099 325		2 097 685		1 640	0,08
505 Intérêts et charges assimilés	52 024		108 878		-56 855	-52,22
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bai						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	228 400		302 151		-73 751	-24,41
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	17 410		26 085		-8 675	-33,26
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 044		2 230		-186	-8,36
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 291 068		2 314 813		-23 745	-1,03
Salaires et traitements	1 228 704		1 267 329		-38 625	-3,05
Autres frais administratifs	529 653		494 277		35 376	7,16
605 Charges générales d'exploitation	1 758 357		1 761 605		-3 249	-0,18
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	94 205		97 636		-3 432	-3,51
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	438 506		455 571		-17 065	-3,75
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	19 189		2 919		16 270	557,38
Reprises sur prov. pour dépréciation créances do	7 808		99 195		-91 387	-92,13
625 Coût du risque	-11 381		96 276		-107 657	-111,82
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	427 125		551 847		-124 721	-22,60
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	427 125		551 847		-124 721	-22,60
Produits exceptionnels	41 332		45 403		-4 071	-8,97
Charges exceptionnelles	31 734		18 016		13 718	76,14
665 Résultat exceptionnel	9 598		27 387		-17 789	-64,95
660 Impôt sur les bénéfices	95 776		111 600		-15 824	-14,18
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	340 948		467 634		-126 686	-27,09

6. Annexes aux comptes annuels 2022

6.1. Notes sur le bilan

6.1.1. Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2022

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 309 K€.

6.1.2. Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR								
OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	70	1 493		1 000	500	2 823		5 886
Opération avec la clientèle	689		10 639	7 367				18 695
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	759	1 493	10 639	8 367	500	2 823	-	24 581
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	51	618	987	1 148	2 271	490		5 565
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	51	618	987	1 148	2 271	490		5 565

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 4 895 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Prêts aux Ets de Crédit	9 494	5 816
A vue	5 218	1 493
A Terme	4 276	4 323
Prêts sur gages	16 698	18 113
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	Créances au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2022
Créances douteuses prêts personnels	-	-
Prêts sur gages	21	32
TOTAL	21	32
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Dettes envers les établissements de		
Dettes envers la clientèle	7 760	5 565
A vue	717	619
A terme	7 043	4 946
TOTAL	7 760	5 565

6.1.3. Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

6.1.4. Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Exprimé en K€	2021	Entrées	Sorties	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	656	33		689
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	245	9		254
Matériel informatique	298	3		301
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 559	45	-	5 604

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	229	6		235
	-	-		-
Autres immobilisations corporelles	9			9
TOTAL	238	6	-	244

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Exprimé en K€	2021	Dotation	Reprise	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 733	31		3 764
Autres immobilisations corporelles	548	31		579
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	218	11		229
Matériel informatique	290	3		293
TOTAL	4 789	76	-	4 865

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	214	19		233
Frais d'établissement	0			
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	214	19	-	233

6.1.5. Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2021	Dotation	Reprise	Utilisation	2022
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)					-
TOTAL	-	-	-		-

6.1.6. Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Exprimé en K€	2021	Dotation	2022
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

6.1.7. Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2022, soit 341 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 202 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 9623 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 109 K€
- au versement d'un don de 30 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Affectation au C.C.A.S de Nice (+) 30 000€

Exprimé en K€	31/12/2021	Affectation résultat 2021	Résultat 2022	2022
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	9 116	305		9 421
Bonis prescrits	1 685	133		1 818
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	468	- 468	341	341
TOTAL	18 819	- 30	341	19 130

6.1.8. Note 8 – Autres postes de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2021	2022
Dépôts versés	48	48
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	48	48
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2021	2022
Impôts et charges sociales	15	8
Charges à payer	80	109
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	195	217

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2021	2022
FNCST 2019	7	-
FNCST 2020	5	5
FNCST 2021	-	4
Taxe apprentissage	-	-
Frais d'honoraires	14	14
Frais postaux et télécom	9	1
Entretien	6	9
Publicité et imprimerie	2	1
Aménagement	-	-
Prestations de services	35	74
E.D.F.	2	1
TOTAL	80	109

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2021	2022
Charges et effets à recouvrer	12	50
Produits à recevoir	-	-
TOTAL	12	50

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2021	2022
Virements attendus	2	
Virements de fonds		
Chèque Bancaire	206	7
Charges à payer		
TOTAL	208	7

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2022

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		17 975
- Intérêts		528
TOTAL	0	18 503

6.2. Notes sur le résultat

6.2.1. Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2022

Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	54	52
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 044	2 047
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 098	2 099
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	109	52
TOTAL INTERETS ET CHARGES	109	52

6.2.2. Note 2 - Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		228
TOTAL	0	228

6.2.3. Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2022

Néant

6.2.4. Note 4 – Commissions

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 17 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 14 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€.

6.2.5. Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Salaires et traitements	870	838
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	260	258
- autres charges sociales	42	39
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	85	84
Impôts sur rémunérations et taxes	10	10
TOTAL	1 267	1 229

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	5	4
Rémunérations d'intermédiaires	57	70
Transports et déplacements	7	7
Autres services bancaires	2	2
Publicité	54	61
Autres prestations de services	123	132
Frais d'actes et de contentieux	0	1
Frais de télécommunications et postaux	27	27
Assurances	43	43
Entretien et réparations	78	81
Autres charges d'exploitation	94	98
TOTAL	491	526

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2021	31/12/2022
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	3

6.2.6. Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-19		-19
Reprise dépréciation	8		8
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	-11	0	-11

6.2.7. Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2021	2022
Impôt sur les sociétés	123	108
C.I.C.E.*		
Réduction Loi « Coluche »	-12	-12
TOTAL	111	96

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

6.2.8. Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2021	2022
Charges exceptionnelles	-18	-32
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-18	-32
Produits exceptionnels	45	41
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	45	41
TOTAL	27	9

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 11430,00 euros.

Autres informations

Effectif 2022

Ventilation du personnel	31/12/2021	31/12/2022
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	23	22
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers		
Congé parental		
TOTAL	24	23

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

6.3 Responsabilité rapport d'activité

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

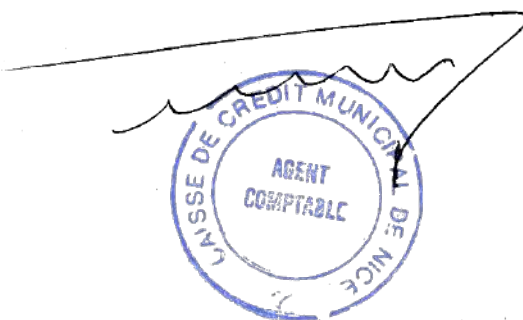
Le rapport d'activité 2022 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2023

Alexandre DELETTRE
Directeur Général



Frédéric PENET
Agent Comptable



6.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

RCS Nice 260 600 796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la 6^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

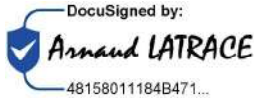
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 5 mai 2023

DocuSigned by:
Arnaud LATRACE
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé

6.5 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS Nice 260 600 796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée

Monsieur Jean Daumas, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme. Monsieur Jean Daumas était Directeur général de l'établissement jusqu'au 31 juillet 2022.

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention a été signée le 11 décembre 2020 pour une durée de 2 ans. Elle prenait effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 2 185.92 euros TTC sur l'exercice 2022.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 5 mai 2023

DocuSigned by:

48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé